



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 6 avril 2021

### REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX COLLECTIVITÉS LOCALE DE L'HÉRAULT

La direction générale des collectivités locales a procédé à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) destinée aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et aux départements au titre de l'exercice 2021. Elle vient de mettre en ligne les montants individuels à retrouver sur son site :

<http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>

En dépit du contexte budgétaire difficile, l'État a tenu pour la quatrième année consécutive son engagement de maintenir au même niveau le montant de l'enveloppe nationale de DGF tout en continuant à renforcer la solidarité territoriale. Il s'élève ainsi à 26,7 Md€, dont 11,95 Md€ pour les communes, 6,38 Md€ pour les EPCI et 8,4 Md€ pour les départements.

Depuis 4 ans, dans l'Hérault, le bloc communal bénéficie globalement d'une trajectoire plus favorable. Cette année, l'augmentation de sa DGF est de 1,54 %. Le montant de chaque collectivité peut varier à la hausse ou à la baisse en raison de l'évolution des réalités individuelles ainsi que de l'effort de redistribution en direction des collectivités les plus fragiles.

- S'agissant des communes, la DGF augmente de 2,4 % par rapport à 2020, avec 224,53 M€. 68 % des communes voient leur DGF progresser (46 % au plan national).
- Les EPCI de l'Hérault connaissent globalement une légère baisse (-0,6 %), avec 91,76 M€. Elle résulte d'une dotation d'intercommunalité en hausse de 3,89 % (qui poursuit sa progression depuis 4 ans) et d'une dotation de compensation minorée (-1,96 %) pour alimenter notamment la progression de la péréquation. 50 % des groupements voient leur DGF augmenter en 2021 (46 % au plan national).
- La DGF du département progresse de 1,25 %, avec 127,99 M€.

Dans le contexte de la crise sanitaire, au delà de la stabilité de la DGF, l'État a mis en place des mécanismes inédits de protection des recettes des collectivités territoriales ou de soutien à leurs investissements. Il demeure, en 2021, attentif à leur situation financière.

#### Cabinet du préfet

Service départemental de  
la communication interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2